



PROCÈS VERBAL - COMMISSION ETHIQUE, FAIR PLAY ET LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

LUNDI 12 OCTOBRE 2026 - PV N°1

Présents : José DA SILVA (Président), Mmes Véronique CLOFF (secrétaire de séance), Véronique GARNIER, Arminda RODRIGUES, et MM Jonathan BLONDY (Président du District), et Jean Michel ROUX.

Absente excusée : Mathilde GRANGER.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Le Président du District, Jonathan BLONDY, ouvre la séance en rappelant l'importance de la Commission Départementale de l'Éthique dans la politique de prévention, de sensibilisation et de promotion des valeurs du football amateur.

Il souligne la volonté du District de donner à cette commission une dimension davantage opérationnelle, avec une présence renforcée sur les terrains et des actions concrètes auprès des clubs, des éducateurs, des dirigeants et des familles.

Un tour de table permet à chaque membre de se présenter :

- **Arminda RODRIGUES**, dirigeante et trésorière adjointe au sein de l'EGV Grignols-Villamblard.
- **Véronique GARNIER**, secrétaire du FC Coteaux-Pécharmant, investie dans le football masculin, ainsi qu'à la commission sportive séniors du District.
- **Véronique CLOFF**, membre de la commission régionale de discipline, déléguée régionale, et instructrice pour le District, investie dans les commissions départementales du District, ainsi qu'au sein de l'UNAF 24.
- **Jean-Michel ROUX**, arbitre en activité, accompagnateur d'arbitres et membre de l'UNAF, licencié au club de Coulounieix-Chamiers.
- **José SILVA DA SILVA**, arbitre en activité, dirigeant de club et membre de différentes instances, notamment dans les domaines du football adapté, de l'arbitrage et de la discipline.
- **Jonathan BLONDY**, Président du District, chargé de présenter les orientations et les priorités stratégiques de la commission.

Le Président de la commission José Da Silva se félicite de la diversité des profils réunis, permettant de mobiliser des compétences complémentaires en matière d'éthique, de discipline, d'arbitrage, de prévention et d'accompagnement des clubs.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA COMMISSION

Le Président rappelle que l'éthique constitue un enjeu majeur pour l'avenir du football départemental.

Il insiste sur la nécessité de privilégier une politique de prévention et d'éducation, plutôt qu'une approche exclusivement fondée sur la sanction.



La priorité de la commission sera de prévenir les comportements inadaptés avant qu'ils ne conduisent à des situations disciplinaires.

À ce titre, les membres conviendront de concentrer une part importante de leurs interventions sur les catégories du football d'animation, notamment des U7 aux U11.

Cette orientation repose sur la volonté d'agir dès le plus jeune âge, afin de favoriser durablement le respect, le plaisir de jouer, la bienveillance et le fair-play.

Une attention particulière sera portée au comportement des adultes qui entourent les jeunes pratiquants, et plus spécifiquement des parents présents aux abords des terrains.

Le Président rappelle que le football des jeunes doit demeurer un espace d'apprentissage, d'épanouissement et de plaisir, à l'abri des pressions excessives et des comportements inappropriés.

3. PRÉSENCE SUR LES TERRAINS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La commission souhaite développer une présence régulière et identifiable sur les rencontres et plateaux départementaux.

Les interventions devront s'inscrire dans une démarche constructive reposant sur :

- L'écoute des clubs, éducateurs, dirigeants et parents.
- La sensibilisation aux comportements attendus.
- La médiation et la prévention des tensions.
- L'accompagnement des structures rencontrant des difficultés.
- La valorisation des initiatives positives et des comportements exemplaires.

Il est expressément rappelé que **la Commission de l'Éthique n'a pas vocation à se substituer aux commissions disciplinaires compétentes.**

En présence d'un incident ou d'un comportement susceptible de relever d'une procédure disciplinaire, les membres pourront établir un rapport circonstancié et le transmettre aux instances compétentes.

De même, toute difficulté rencontrée lors d'une intervention, notamment un refus d'accueil ou un comportement inapproprié, devra faire l'objet d'un compte rendu écrit.

La commission veillera à adopter une posture impartiale, sans jugement préalable ni stigmatisation des clubs concernés.

4. ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES PARENTS

La commission identifie les comportements des parents aux abords des terrains comme un axe prioritaire de son action.

Il est proposé de développer un dispositif spécifique de sensibilisation, en lien avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).



Ce dispositif, intitulé « **Instants Parents** », pourrait être déployé à compter de janvier ou février 2027 sur différents plateaux U11.

L'objectif serait d'organiser des interventions réparties sur plusieurs secteurs géographiques du département :

- Périgord Blanc et secteur central.
- Périgord Noir.
- Périgord Vert.
- Périgord Pourpre, selon les possibilités d'organisation.

Les plateaux réunissant au moins quatre équipes seraient privilégiés afin de toucher un nombre significatif de familles.

Des tablettes numériques pourraient être mises à disposition pour proposer des questionnaires interactifs sur les comportements, le respect des arbitres, le rôle des parents et les valeurs éducatives du football.

La commission souhaite que ces interventions soient participatives, pédagogiques et accessibles.

Les modalités définitives seront arrêtées en concertation avec le SDJES et les services du District.

5. ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ DE CERTAINS CLUBS

Les membres évoquent plusieurs situations ayant récemment fait l'objet de signalements concernant des comportements aux abords des terrains.

Deux secteurs sont notamment identifiés comme pouvant bénéficier d'actions de sensibilisation prioritaires :

Secteur Ouest – Club X

Des situations rapportées concernant le comportement de certains adultes, notamment dans un contexte impliquant un jeune pratiquant en situation de handicap, conduisent la commission à envisager une intervention pédagogique.

Secteur Centre – Club X

Des difficultés signalées concernant les relations entre parents, encadrants et arbitrage bénévole justifient également une attention particulière.

Il est précisé que ces démarches ne constituent ni une mise en cause collective des clubs ni une présomption de responsabilité.

Elles doivent permettre de proposer un accompagnement adapté, en collaboration avec les responsables des écoles de football et les éducateurs.



La commission privilégiera, dans un premier temps, la prise de contact et le dialogue avec les structures concernées.

6. PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS DÉPARTEMENTALES

La commission souhaite renforcer sa visibilité à l'occasion des principales manifestations organisées par le District.

Deux événements sont particulièrement identifiés :

- La finale départementale du Festival Foot U13 Pitch.
- La journée des finales ou manifestation départementale U11, prévue en fin de saison.

À cette occasion, il est envisagé de mettre en place des espaces de sensibilisation comprenant des stands, des ateliers pédagogiques, des supports d'information et des échanges avec les familles.

La participation d'associations partenaires spécialisées dans la prévention des violences, des discriminations et du harcèlement pourra être recherchée.

Les possibilités de financement ou de soutien dans le cadre des dispositifs fédéraux seront étudiées.

7. DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE L'ARBITRAGE

Les membres échangent sur les difficultés rencontrées par le corps arbitral, notamment en matière de reconnaissance, de respect et de compréhension de la fonction.

La commission considère qu'une meilleure connaissance de l'arbitrage dès les plus jeunes catégories peut contribuer à améliorer durablement les comportements.

Le Président présente notamment le projet d'initiation à l'arbitrage destiné aux jeunes de la catégorie U12.

Ce dispositif prévoit une formation spécifique sur trois journées, accompagnée d'un tutorat et d'une mise en situation progressive, dans le respect des dispositions fédérales applicables.

La commission souligne l'intérêt éducatif de cette expérimentation, qui permet aux jeunes pratiquants de découvrir les responsabilités et les difficultés de la fonction arbitrale.

8. DÉPLOIEMENT DU LABEL ARBITRAGE

La commission évoque également le développement du dispositif de valorisation de l'arbitrage au sein des écoles de football.

Une expérimentation menée à La Bachellerie, avec notamment Bertrand MÉNARD et Manon THIRAND, est présentée comme une expérience positive.

Il est envisagé de structurer le dispositif autour de trois niveaux :



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



- **Label Bronze** : une journée de sensibilisation.
- **Label Argent** : deux journées de sensibilisation.
- **Label Or** : trois journées de sensibilisation.

Ces niveaux pourraient être accompagnés de dotations ou de distinctions en fin de saison.

Des ateliers pratiques pourront être proposés avant les plateaux, notamment autour de l'utilisation du sifflet, du drapeau et des règles élémentaires du jeu.

La mobilisation de jeunes arbitres, notamment âgés de 16 ans, est également envisagée pour favoriser les échanges entre jeunes pratiquants.

Les modalités de labellisation et de dotation devront faire l'objet d'une validation par les instances compétentes du District.

9. RAPPEL DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET DE LA RESPONSABILITÉ DES CLUBS

La commission rappelle l'importance du respect des obligations réglementaires relatives à la prévention des violences, du harcèlement et des discriminations.

Une attention particulière est portée aux obligations d'affichage et d'information dans les installations sportives, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Il est constaté que certains clubs ne disposent pas encore de l'ensemble des supports nécessaires.

Une nouvelle communication sera envisagée afin de rappeler les obligations en vigueur et de faciliter leur mise en œuvre.

Les arbitres et délégués pourront également contribuer à signaler les situations nécessitant une régularisation.

Par ailleurs, les membres rappellent la nécessité pour chaque club de prendre les mesures adaptées à la sécurité des rencontres et au comportement de ses supporters, dans les conditions prévues par les règlements applicables.

La commission réaffirme son opposition à toute forme de racisme, de sexisme, d'homophobie, de violence ou de discrimination.

Les situations graves devront faire l'objet des signalements appropriés et, lorsque les circonstances le justifient, de l'application des procédures réglementaires relatives à l'interruption ou à l'arrêt d'une rencontre.

La commission souligne également l'importance de l'identification claire des responsables des clubs et des personnes chargées de l'organisation et de la sécurité des rencontres.



10. RÉUNIONS D'INFORMATION DÉCENTRALISÉES

Afin de renforcer la proximité avec les clubs, la commission propose l'organisation de réunions d'information par secteur géographique.

Ces rencontres pourraient être organisées conjointement avec les représentants des commissions disciplinaires compétentes.

Les thématiques abordées seraient notamment :

- Les responsabilités des clubs et des dirigeants.
- Les comportements attendus sur et autour des terrains.
- Les principales dispositions réglementaires et disciplinaires.
- Les barèmes de sanctions.
- Les procédures de signalement et de recours.
- Les actions de prévention et de médiation.

L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension des règles et de renforcer le dialogue entre les clubs et les instances départementales.

11. MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION MENSUELLE « INSTANT ÉTHIQUE »

La commission souhaite développer une communication régulière afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du football départemental.

Il est proposé de créer une rubrique intitulée « **Instant Éthique** », publiée chaque mois, idéalement autour du 15.

Le lancement pourrait intervenir en décembre 2026 ou janvier 2027.

Les publications porteront notamment sur :

- Le respect des arbitres et des officiels.
- Le comportement des parents.
- La prévention des violences et discriminations.
- Les responsabilités des dirigeants.
- Les valeurs du football amateur.
- La valorisation des bonnes pratiques observées dans les clubs.

Les contenus seront diffusés sur les supports officiels du District, notamment le site internet, les réseaux sociaux et les courriels adressés aux clubs.

La commission pourra également s'appuyer sur les Responsables Techniques Jeunes et sur des questionnaires numériques pour recueillir les observations et attentes des acteurs de terrain.



12. COORDINATION AVEC LES AUTRES COMMISSIONS

La nécessité d'une coordination étroite entre les différentes commissions départementales est soulignée.

Une attention particulière sera portée aux échanges avec :

- La commission Social et Engagement.
- Les commissions disciplinaires.
- Le Pôle Arbitrage.
- Les commissions techniques et sportives.
- Les services administratifs du District.

La prochaine réunion de la commission Social et Engagement devra notamment permettre de clarifier la répartition des missions concernant la sensibilisation des parents et les interventions aux abords des terrains.

Des actions conjointes pourront également être envisagées dans les catégories U15, U17 et U18, notamment lorsque des situations nécessitent un accompagnement éducatif complémentaire aux procédures disciplinaires.

13. MOYENS MATÉRIELS ET IDENTIFICATION DES MEMBRES

Les membres soulignent l'importance de pouvoir être clairement identifiés lors de leurs interventions sur les installations sportives.

Une demande sera étudiée concernant la mise à disposition de :

- Badges nominatifs.
- Tours de cou avec identification officielle.

Cette identification doit permettre de faciliter les échanges avec les dirigeants, les éducateurs et les familles, tout en renforçant la légitimité des interventions.

Les modalités logistiques relatives au matériel et à l'organisation des réunions seront coordonnées avec les services administratifs du District, notamment Sabine.

14. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET ACTIONS À ENGAGER

À l'issue des échanges, les principales orientations retenues sont les suivantes :

Action	Échéance envisagée
Définir les modalités d'intervention sur les plateaux U11	Fin 2026
Coordonner le dispositif « Instants Parents » avec le SDJES	Janvier-février 2027
Prendre contact avec les clubs identifiés pour un accompagnement ciblé	Prochaines semaines



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Préparer la première publication « Instant Éthique »

Décembre 2026 ou janvier 2027

Étudier le déploiement du Label Arbitrage

Saison 2026/2027

Préparer les interventions lors des manifestations départementales

Printemps 2027

Organiser des réunions d'information décentralisées

Calendrier à définir

Étudier la dotation de tenues et badges d'identification

Prochaines semaines

15. PROCHAINE RÉUNION

La tenue d'une prochaine réunion est envisagée autour du **lundi 23 novembre 2026**.

La date définitive sera arrêtée après consultation des membres, notamment par l'intermédiaire du groupe WhatsApp de la commission, afin de tenir compte des contraintes de disponibilité et de déplacement.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Président remercie l'ensemble des membres pour leur engagement, la qualité des échanges et leur volonté de contribuer activement à l'amélioration du climat autour des terrains.

Il rappelle que la réussite de cette commission reposera avant tout sur sa capacité à agir concrètement, au plus près des clubs, dans un esprit d'écoute, de prévention et de pédagogie.

L'éthique ne doit pas être uniquement un principe rappelé dans les règlements : elle doit devenir une réalité quotidienne sur l'ensemble de nos terrains.

La séance est levée après épuisement des points abordés.

Le Président,
José DA SILVA

La secrétaire de séance,
Véronique CLOFF